



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE LA JUSTICE

Le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice,

N° 000115 MJ/DSJ
Dakar, le 26 MARS 2021

Objet : notification d'un décret

Monsieur le Ministre,

Je vous fais parvenir ci-joint, pour information et notification, le décret n° 2021-349 du 17 mars 2021 portant nomination du Directeur Général du Centre de Formation judiciaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma parfaite considération.

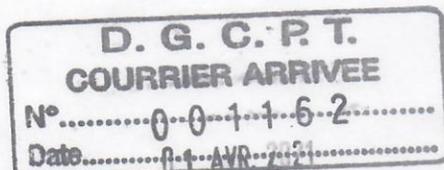


A Monsieur Abdoulaye Daouda DIALLO

Ministre des Finances et du Budget

DAKAR

Me Malick SALL



4883

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi

**Décret n° 2021-349 portant nomination du
Directeur général du Centre Formation
judiciaire**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU la loi organique n° 2017-10 du 17 janvier 2017 portant statut des magistrats ;
- VU le décret n° 2018-1070 du 30 mai 2018 portant organisation du Ministère de la Justice ;
- VU le décret n° 2019-413 du 30 janvier 2019 portant création du Centre de Formation judiciaire (CFJ) et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement ;
- VU le décret n° 2020-2098 du 1^{er} novembre 2020 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;
- VU le décret n° 2020-2194 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;
- SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

DECRETE :

Article premier. - **Monsieur Amadou BAL**, magistrat hors hiérarchie, matricule de solde n° 503 649/C, est nommé Directeur général du Centre de Formation judiciaire (CFJ) en remplacement de Monsieur Mamadou DIAKHATE, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Le Ministre des Finances et du Budget et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le 17 mars 2021



Macky SALL